

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Cinquième session

Cancún, 10 - 14 septembre 2003

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PRÉSENTÉ À LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE 43 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

I.	RÉSUMÉ	2
II.	INTRODUCTION.....	3
III.	FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DEPUIS LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	4
A.	MISE EN PLACE DE L'UNITÉ CHARGÉE DES PMA AU SECÉTARIAT DE L'OMC	4
B.	PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OMC EN FAVEUR DES PMA	5
IV.	MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTÉGRÉ POUR LES PMA	11
A.	CONTEXTE.....	11
B.	ÉTAT D'AVANCEMENT À CE JOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTÉGRÉ	12
C.	LA VOIE À SUIVRE	13
V.	CONCLUSION	14

I. RESUME

1. Les défis particuliers rencontrés par les pays les moins avancés (PMA) sont bien reconnus. Tenter de venir à bout de la marginalisation et de la pauvreté auxquelles les PMA doivent faire face reste une tâche prioritaire à laquelle la Communauté internationale doit s'atteler. Les Ministres se rappelleront les engagements d'aider les PMA à s'intégrer au système commercial multilatéral qui ont été pris aux réunions ministérielles de l'OMC à Marrakech, Singapour, Genève et Doha et par la communauté internationale à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-III) à Bruxelles.

2. Sur les 49 pays classés par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie de PMA, 30 sont des Membres de l'OMC, dix autres sont en cours d'accession et deux ont le statut d'observateur à l'OMC. Ensemble, les PMA représentent plus de 20 pour cent des Membres de l'OMC. Ils ont donc un poids important et un rôle croissant à jouer dans le système commercial multilatéral fondé sur des règles.

3. Pour que les PMA s'intègrent véritablement au système commercial multilatéral, des mesures doivent être prises sur un large front, à la fois par les PMA eux-mêmes et par la communauté internationale. Dans le contexte de l'OMC, les principaux faits nouveaux intervenus au sujet des questions relatives aux PMA depuis la Conférence ministérielle de Doha comprennent notamment les suivants:

- i) mise en place d'une Unité consacrée aux PMA au Secrétariat de l'OMC en février 2003, dans le cadre des efforts entrepris pour traiter véritablement les questions et préoccupations concernant les PMA à l'OMC;
- ii) engagement des PMA Membres et observateurs dans la quasi-totalité des domaines du programme de travail et des négociations au titre du Programme de Doha pour le développement. Dans ce contexte, les Ministres de l'OMC voudront peut-être prendre note des positions et priorités pour les négociations présentées par les Ministres du commerce des PMA dans leur Déclaration de Dhaka;
- iii) adoption de certaines décisions importantes pour les PMA, par exemple les Lignes directrices pour l'accession des PMA, les prorogations des périodes de transition pour les PMA dans le domaine des ADPIC et le Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA. La mise en œuvre de ces mesures, par exemple grâce à la conclusion des négociations relatives à l'accession de plusieurs PMA avant la cinquième Conférence ministérielle, a été une priorité des Membres;
- iv) renforcement de l'assistance en matière de formation et de l'assistance technique liées au commerce fournies pour accroître la participation des PMA au système commercial multilatéral et aux négociations en cours¹; et
- v) progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre intégré en faveur des PMA.

4. Les PMA prennent une part de plus en plus active aux négociations en cours et montrent leur engagement dans la quasi-totalité des domaines. Certains PMA ont aussi fortement insisté sur

¹ Voir le document WT/MIN(03)/3 pour une description complète des activités de coopération technique de l'OMC.

l'importance de questions sectorielles, telles que l'incidence des subventions concernant le coton au niveau politique le plus élevé. À cet égard, S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, dans la déclaration qu'il a prononcée au Comité des négociations commerciales en juin 2003, a demandé l'élimination totale des mesures de soutien à la production et à l'exportation du coton. L'engagement croissant des PMA dans les négociations commerciales multilatérales est un signe de bonne santé pour le système et est accueilli avec beaucoup de satisfaction.

II. INTRODUCTION

5. Au paragraphe 43 de la Déclaration ministérielle de Doha, les Ministres ont demandé au Directeur général, après coordination avec les chefs de secrétariat des autres Organisations, de présenter un rapport intérimaire au Conseil général en décembre 2002 et un rapport complet à la cinquième Conférence ministérielle sur toutes les questions affectant les PMA. Mon rapport intérimaire a été distribué sous la cote WT/GC/W/485/Rev.1. Mon rapport à la cinquième Conférence ministérielle complète et met à jour le rapport intérimaire.

6. Le Programme de Doha pour le développement (PDD) a fait passer les besoins et préoccupations en matière de développement au tout premier plan des négociations commerciales multilatérales. Avec sa capacité d'accroître les revenus et de relever le niveau de l'emploi et le niveau de vie, en particulier grâce à une amélioration des possibilités d'accès aux marchés, l'élaboration de règles et le renforcement de l'assistance technique liée au commerce, le PDD constitue une occasion unique pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Il importe maintenant d'en tirer profit.

7. Les PMA prennent une part active aux négociations en cours et montrent leur engagement dans la quasi-totalité des domaines. Ils ont présenté des propositions sur des questions très variées, y compris l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, le traitement spécial et différencié, les questions liées à la mise en œuvre, les règles de l'OMC, les accessions, le règlement des différends, les ADPIC (y compris les ADPIC et la santé publique), la coopération technique et le renforcement des capacités (y compris le Cadre intégré) et les questions de Singapour. En préparation de la cinquième Conférence ministérielle, les Ministres du commerce des PMA ont aussi adopté la Déclaration de Dhaka², qui expose le programme de négociation des PMA pour Cancún et au-delà et leurs priorités en la matière. Cette participation active des PMA aux négociations menées dans le cadre du PDD est un fait encourageant. À cet égard, je me félicite du rôle de coordination utile qu'a joué le Groupe consultatif des PMA à l'OMC dans l'accroissement de la participation des PMA aux négociations menées dans le cadre du PDD.

8. Des questions sectorielles de premier plan, par exemple l'incidence des subventions concernant le coton sur les possibilités d'exportation des PMA, ont aussi été soulevées utilement par certains PMA dans le contexte du PDD. À cet égard, la proposition conjointe présentée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad en vue de l'élimination totale des mesures de soutien à la production et à l'exportation du coton a été largement débattue.³ En juin 2003, le Comité des négociations commerciales a eu l'honneur de recevoir S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, qui a insisté sur le caractère stratégique du coton pour les efforts engagés par de nombreux PMA en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté.

9. Pour compléter les efforts accomplis par les PMA Membres, j'ai pris plusieurs initiatives importantes en vue de renforcer l'appui et l'assistance technique fournis par le Secrétariat. Afin de mettre davantage l'accent sur les préoccupations en matière de développement et de mieux répondre

² WT/L/521.

³ TN/AG/GEN/4.

aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, la Division du développement a été réorganisée et renforcée. Dans le cadre de cette réorganisation, j'ai créé une Unité chargée des PMA dans la nouvelle Division du développement. La coordination et la fourniture de l'assistance technique et de la formation par l'OMC ont aussi été améliorées grâce à la fusion des anciens Institut de formation de l'OMC et Division de la coopération technique en un nouvel Institut de formation et de coopération technique.

10. Outre que les Divisions du développement, de la formation et de la coopération technique ont été réorganisées et renforcées, j'ai donné beaucoup d'importance à l'amélioration de notre coopération avec d'autres partenaires de développement multilatéraux, régionaux et bilatéraux, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré et de programmes spécifiques comme le Programme intégré conjoint d'assistance technique pour l'Afrique (JITAP) en faveur de certains pays en développement et pays les moins avancés d'Afrique. Étant donné la complexité des problèmes d'intégration commerciale que rencontrent les PMA, une approche coordonnée et cohérente de la coopération technique et du renforcement des capacités est nécessaire. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer qu'à leur réunion du 10 juillet 2003, les chefs de secrétariat des organisations participant au Cadre intégré se sont félicités des progrès notables accomplis pendant la phase initiale du Cadre intégré et ont réaffirmé leur détermination d'améliorer la coordination et de renforcer l'assistance au titre de l'infrastructure liée au commerce, du développement du secteur privé et du renforcement des institutions.⁴

11. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC est un point à mi-parcours dans les négociations menées dans le cadre du PDD. Les Ministres feront le point des progrès, prendront les décisions nécessaires et donneront une orientation politique pour faire avancer les travaux. Dans le contexte des questions concernant les PMA, j'ai le plaisir d'indiquer que des "premiers résultats" sous la forme de certaines décisions et mesures ont été possibles, par exemple l'adoption du Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA et certaines décisions dans le domaine des ADPIC concernant la prorogation des périodes de transition et le transfert de technologie vers les PMA. Le Conseil général a aussi adopté des Lignes directrices visant à faciliter et à accélérer les accessions de PMA.⁵ À cet égard, le Groupe de travail de l'accession du Cambodge a terminé ses travaux et est convenu que l'accession du Cambodge serait inscrite à l'ordre du jour de la cinquième Conférence ministérielle pour adoption formelle par les Ministres. Le processus d'accession du Népal est aussi en cours. Les accessions d'autres PMA doivent maintenant s'accélérer et, si possible, être menées à bien dans un avenir proche.

12. Les sections suivantes du rapport donnent davantage de détails sur les initiatives prises pour promouvoir les efforts d'intégration commerciale des PMA à l'OMC. Le message que je souhaite transmettre reste que, si nous avons accompli des progrès, il importe de ne pas oublier qu'un travail considérable nous attend encore. Les besoins des PMA sont complexes et croissants, alors que notre capacité d'y répondre, à la fois sur le plan financier et sur le plan des ressources humaines, reste limitée. Je vous assure qu'avec le soutien et la détermination continus de l'ensemble des Membres de l'OMC, nous nous emploierons à améliorer nos efforts.

III. FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DEPUIS LA QUATRIEME CONFERENCE MINISTERIELLE

A. MISE EN PLACE DE L'UNITE CHARGEE DES PMA AU SECRETARIAT DE L'OMC

13. Afin de traiter plus efficacement les questions et préoccupations concernant les PMA, et en réponse à la demande spécifique formulée par les PMA, les Divisions du développement, de la

⁴ WT/IFSC/5.

⁵ WT/L/508.

formation et de la coopération technique ont été réorganisées et renforcées. Dans le cadre de cette réorganisation, une Unité chargée des PMA a été créée à la Division du développement du Secrétariat en février 2003.

14. L'Unité chargée des PMA est le point central pour toutes les questions concernant les PMA au Secrétariat de l'OMC et elle assure la liaison avec les autres divisions opérationnelles pour le traitement des questions de politique générale intéressant les PMA. L'Unité est chargée d'assurer les services de secrétariat de certains organismes, par exemple le Sous-Comité des PMA, et apporte aussi un soutien à des groupes informels tels que le Groupe consultatif des PMA à l'OMC et le Groupe africain de l'OMC. Elle s'occupe aussi de toutes les questions relatives à la gestion du Cadre intégré à l'intérieur de l'OMC. Elle assure le secrétariat du Cadre intégré ainsi que du Groupe de travail du Cadre intégré et du Comité directeur du Cadre intégré. Elle informe la haute direction et/ou participe directement, au nom du Secrétariat de l'OMC, à des réunions, conférences et activités en rapport avec les PMA. L'Unité participe aussi aux réunions en rapport avec le Cadre intégré, à l'invitation des PMA, des donateurs ou d'autres organisations. La nouvelle Division du développement et l'Unité chargée des PMA sont des éléments importants de nos efforts globaux visant à faire en sorte que les questions et préoccupations concernant les PMA soient traitées de la façon la plus complète possible à l'intérieur de l'Organisation.

B. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OMC EN FAVEUR DES PMA

15. Conformément au mandat figurant au paragraphe 42 de la Déclaration ministérielle de Doha, le Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA a été adopté par le Sous-Comité des pays les moins avancés (ci-après dénommé le Sous-Comité) et a fait l'objet d'un rapport au Conseil général en février 2002.⁶ C'est le principal instrument qui permet aux Membres d'examiner les questions intéressant les PMA. Les questions essentielles sur lesquelles porte le Programme de travail sont les suivantes: i) accès aux marchés pour les PMA; ii) initiatives concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce en faveur des PMA; iii) fourniture, selon qu'il conviendra, d'un soutien aux organismes aidant à diversifier la base de production et d'exportation des PMA; iv) intégration dans les travaux de l'OMC des éléments du Programme d'action PMA-III liés au commerce qui correspondent au mandat de l'OMC; v) participation des PMA au système commercial multilatéral; vi) accession des PMA à l'OMC; et vii) suite donnée aux Décisions et Déclarations ministérielles de l'OMC.

i) Accès aux marchés pour les PMA

16. La Déclaration ministérielle de Doha a lancé des négociations sur l'accès aux marchés pour les biens et les services. Le mandat établi par les Ministres reconnaissait les besoins et intérêts spéciaux des pays en développement et pays les moins avancés. Les Ministres se sont engagés en faveur de "l'objectif d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA" et se sont aussi engagés à envisager "des mesures additionnelles qui permettent d'apporter des améliorations progressives à l'accès aux marchés pour les PMA".⁷ Dans le cadre du Programme de travail en faveur des PMA et dans les organes pertinents de l'OMC, les travaux sur l'amélioration de l'accès aux marchés pour les PMA ont surtout été centrés sur ces engagements.

17. J'ai le plaisir d'indiquer que, depuis la Conférence ministérielle de Doha, l'Australie, le Canada et le Japon ont annoncé de nouvelles initiatives accordant l'accès en franchise de droits et sans contingent à la totalité ou à l'essentiel des exportations des PMA. À ce jour, 28 Membres de l'OMC

⁶ WT/COMTD/LDC/11.

⁷ Paragraphe 42 du document WT/MIN(01)/DEC/1.

au total⁸, y compris des pays développés, des pays en développement et des pays à économie en transition, ont, sur une base autonome, annoncé des mesures visant à améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les PMA, et des discussions sont en cours au sujet de mesures additionnelles en vue d'une amélioration progressive de l'accès. Le Sous-Comité continue à effectuer un suivi annuel des améliorations apportées à l'accès aux marchés pour les PMA.⁹

18. Les préoccupations des PMA relatives à l'accès aux marchés continuent de figurer en bonne place dans le programme des travaux. Les PMA ont soumis des propositions sur les modalités des négociations aux organes pertinents de l'OMC. La Déclaration de Dhaka comprend des propositions sur la simplification et la flexibilité des règles d'origine et des prescriptions en matière de normes, des moratoires concernant l'application de mesures correctives commerciales contingentes aux exportations des PMA et un accès préférentiel plus sûr et plus prévisible. Dans les négociations sur le commerce des services, les PMA ont cherché à obtenir un renforcement de l'accès aux marchés, en particulier pour les modes et les secteurs qui présentent un intérêt pour eux sur le plan des exportations. Faire avancer et conclure les négociations sur l'accès aux marchés dans les délais prévus est dans l'intérêt de tous les Membres, et en particulier des PMA. Du fait de la participation plus active de ces pays, les documents de travail dans les groupes de négociation tiennent compte de façon plus importante de leur position et de leurs intérêts. Par exemple, outre qu'il traite de la progressivité des droits et des crêtes tarifaires pour des produits intéressant les PMA, le texte proposé par le Président sur les modalités pour l'accès aux marchés des produits non agricoles vise à inclure une date limite pour la réalisation de l'objectif concernant l'accès en franchise de droits et sans contingent pour les PMA.¹⁰ Le projet de texte du Président concernant les modalités des négociations dans l'agriculture propose des exemptions des engagements de réduction et un accès en franchise et sans contingent pour toutes les importations en provenance des PMA.¹¹ Depuis décembre 2002, les travaux ont progressé à la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services sur les modalités du traitement spécial en faveur des PMA.

ii) *Initiatives concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce en faveur des PMA*¹²

19. Pour aider les PMA à exploiter véritablement les avantages du système commercial fondé sur des règles et à participer effectivement aux négociations en cours, le Secrétariat de l'OMC continue d'accorder la priorité au renforcement des capacités des PMA. L'attention prioritaire portée à cette question apparaît dans la préparation et la fourniture de l'assistance comme en témoignent les plans

⁸ Argentine; Australie; Bulgarie; Canada; Chili; Communautés européennes; Égypte; États-Unis; Hong Kong, Chine; Hongrie; Inde; Indonésie; Islande; Japon; Malaisie; Maroc; Maurice; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pologne; République de Corée; République slovaque; République tchèque; Singapour; Slovénie; Suisse; Thaïlande et Turquie.

⁹ WT/COMTD/LDC/W/28 et TN/MA/S/7.

¹⁰ Par exemple, il est indiqué ce qui suit au paragraphe 9 du document TN/MA/W/35: "... il est proposé qu'à titre de contribution à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et de soutien pour la diversification de leur production et de leur base d'exportations, les participants développés et les autres participants qui en décident ainsi accordent sur une base autonome l'accès en franchise de droits et sans contingent pour les produits non agricoles originaires des PMA pour l'année [...]".

¹¹ Paragraphe 55 du document TN/AG/W/1/Rev.1.

¹² Ainsi qu'il est prescrit au paragraphe 41 du PDD, le Directeur général a fait rapport sur la mise en œuvre et l'adéquation des engagements concernant la coopération technique et le renforcement des capacités énoncés dans la Déclaration de Doha. Le rapport intérimaire est reproduit sous la cote WT/GC/W/484 et le rapport devant être soumis à l'examen des Ministres à la cinquième Conférence ministérielle figure dans le document WT/MIN(03)/3.

annuels d'assistance technique de l'OMC¹³ et la Nouvelle stratégie de coopération technique de l'OMC pour le renforcement des capacités, la croissance et l'intégration.¹⁴ Je suis heureux d'indiquer que dans le Plan annuel d'assistance technique de l'OMC pour 2003, le nombre d'activités nationales programmées pour les PMA a été porté à 115, contre 70 en 2002. Environ 47 pour cent de toutes les activités nationales prévues dans le Plan pour 2003 doivent être organisées dans les PMA. Le nombre d'activités régionales destinées aux PMA en 2003 doit aussi augmenter pour passer à 150, alors qu'il était d'environ 80 en 2002.

20. Des efforts ont aussi été faits pour diversifier nos activités d'assistance technique et de formation afin d'encourager le développement de la prise en charge au niveau local et du transfert des connaissances. Les activités organisées à l'intention des PMA qui sont indiquées dans les plans annuels d'assistance technique sont les suivantes: séminaires nationaux/régionaux, missions techniques, ateliers, conférences et symposiums; création ou modernisation des Centres de référence de l'OMC; Semaine de Genève à l'intention des Membres sans représentation; et assistance à l'occasion des examens des politiques commerciales. En 2003, une assistance est également fournie aux PMA par le biais de l'extension du Programme de stages de l'OMC qui comporte désormais un stage de coordinateur du Groupe consultatif des PMA à l'OMC. Outre les séminaires nationaux ou régionaux, les ateliers et les cours de politique commerciale que nous avons organisés, nous avons accueilli davantage de fonctionnaires en provenance des PMA aux cours de politique commerciale ordinaires qui sont donnés à Genève et augmenté le nombre de cours de trois semaines destinés spécifiquement aux PMA.

21. Il convient de noter que l'OMC ne peut pas à elle seule démêler toute la complexité des problèmes que rencontrent les PMA. Reconnaisant la nécessité de mettre en place un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce reposant sur une base large, l'OMC a lancé avec d'autres organisations le Cadre intégré et le JITAP. Après un début laborieux, le Cadre intégré contribue maintenant de manière plus efficace à réduire certains des obstacles qui entravent l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral. On trouvera de plus amples renseignements sur la mise en œuvre du Cadre intégré à la section IV du présent rapport. Le JITAP est aussi devenu un programme important pour traiter les contraintes des pays africains en ce qui concerne les capacités liées au commerce. Il a été élargi à huit autres pays africains, dont six sont des PMA. Les six PMA bénéficiant de la phase II du JITAP sont le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie. En outre, le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda et la Tanzanie continuent de participer à la phase I du JITAP.¹⁵ À cet égard, j'ajoute que l'OMC collabore également avec le CCI et la CNUCED pour accroître les synergies entre le Cadre intégré et le JITAP.

22. Le grand nombre d'activités d'assistance technique entreprises depuis Doha est un résultat important. Je pense toutefois que nous devons consacrer tout autant d'efforts, sinon plus, à en améliorer la qualité et l'incidence. Les outils de formation et d'assistance technique que nous utilisons doivent être sans cesse ajustés pour tenir compte des nouvelles circonstances et exigences. À cet égard, une Unité d'audit de la coopération technique a été établie pour nous aider à évaluer nos activités d'assistance technique et veiller à ce que nos programmes utilisent au mieux les ressources et soient bien ciblés. La création de cette unité vient compléter la réorganisation des Divisions du

¹³ Le Plan annuel de l'OMC pour 2002 figure dans le document WT/COMTD/W/95/Rev.3 et le Plan pour 2003 dans les documents WT/COMTD/W/104/Rev.2 et WT/COMTD/W/104/Add.1/Rev.2.

¹⁴ Le document WT/COMTD/W/90 a été entériné au paragraphe 38 de la Déclaration ministérielle de Doha.

¹⁵ On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans mon rapport sur le paragraphe 41 reproduit dans le document WT/MIN(03)/3.

développement, de la formation et de la coopération technique, évoquée plus haut, et devrait développer des synergies dans la fourniture de l'assistance technique et le renforcement des capacités.

iii) *Fourniture, selon qu'il conviendra, d'un soutien aux organismes aidant à diversifier la base de production et d'exportation des PMA*

23. De nombreux PMA ont cherché à diversifier leur base de production et d'exportation pour mieux tirer parti des améliorations apportées à l'accès aux marchés. Des efforts et une assistance concertés sont souvent nécessaires pour traiter les contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre. L'OMC ne dispose évidemment pas de tous les moyens ou de toutes les connaissances requises pour résoudre les difficultés dans ce domaine. Néanmoins, en coopération avec d'autres organisations multilatérales, régionales et bilatérales, comme le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED et les institutions de Bretton Woods, l'OMC s'emploie à imprimer un nouvel élan aux initiatives existantes et à en lancer de nouvelles pour relever les défis que posent la diversification du commerce et d'autres contraintes sur le plan de l'offre. Le renforcement des capacités en ce qui concerne l'offre sera une tâche de longue haleine et j'espère qu'en travaillant en étroite collaboration avec d'autres organisations qui ont de l'expérience et disposent de ressources dans ce domaine nous serons en mesure de faire des progrès.

iv) *Intégration, selon qu'il conviendra, dans les travaux de l'OMC, des éléments du Programme d'action PMA-III liés au commerce*

24. La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA-III) a été un événement important et les engagements liés au commerce pris en faveur des PMA, y compris sur l'accession des PMA à l'OMC, l'accès aux marchés pour les PMA et l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce par le biais de la mise en œuvre du Cadre intégré, ont été réaffirmés par les Ministres à Doha. Conformément au mandat énoncé au paragraphe 42 de la Déclaration ministérielle de Doha, ces engagements ont été intégrés dans le Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA. Les travaux sur les éléments liés au commerce issus de la PMA-III se poursuivent en outre au Sous-Comité et dans d'autres organes de l'OMC sous l'étroite supervision des Membres.¹⁶

v) *Participation des PMA au système commercial multilatéral*

25. Aux paragraphes 3 et 42 de la Déclaration ministérielle de Doha, les Ministres ont reconnu la vulnérabilité particulière des PMA et sont convenus que la véritable intégration des PMA dans l'économie mondiale nécessiterait des efforts concertés de la part de tous les Membres de l'OMC. L'évolution de la situation, les flux commerciaux internationaux et les nouvelles initiatives prises pour accroître la participation des PMA à l'économie mondiale sont examinés chaque année au Sous-Comité. Par exemple, en 2002 et en 2003, le Secrétariat a élaboré des documents¹⁷ qui décrivaient les tendances observées et les initiatives spécifiques visant à améliorer la participation des PMA au système commercial multilatéral.

26. Grâce aux travaux qu'ils ont effectués au Groupe consultatif des PMA à l'OMC, les PMA ont pris des dispositions concrètes pour jouer un rôle actif dans les négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Je me félicite de la participation active des PMA au processus de négociation. Il convient de noter que les PMA ont présenté des communications sur un large éventail de questions, dont l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre, les règles de l'OMC, les

¹⁶ Le document WT/COMTD/LDC/29 contenant des propositions sur les travaux futurs a été présenté par des PMA et examiné à la trente-deuxième session du Sous-Comité.

¹⁷ WT/COMTD/LDC/W/26 et WT/COMTD/LDC/W/30.

accessions, le règlement des différends, les ADPIC (y compris les ADPIC et la santé publique), la coopération technique et le renforcement des capacités (y compris le Cadre intégré), ainsi que les questions de Singapour. La Déclaration de Dhaka, adoptée à la deuxième réunion des Ministres du commerce des PMA en juin 2003, a aussi donné une place centrale aux préoccupations et aux objectifs et positions de négociation des PMA dans les négociations menées dans le cadre du PDD. En particulier, les Ministres des PMA ont suggéré de nombreuses mesures importantes pour garantir et améliorer encore l'accès aux marchés, ménager une plus grande flexibilité aux PMA dans les règles de l'OMC et accroître notablement l'aide au développement du commerce des PMA. Pour que ces préoccupations soient largement reconnues, un exemplaire de la Déclaration de Dhaka a été distribué à tous les Membres et j'ai saisi toutes les occasions pour tenter de mettre en lumière les préoccupations exprimées. Le Secrétariat de l'OMC, par ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, a aussi essayé de traiter les questions clés identifiées dans la Déclaration de Dhaka.

27. Le Secrétariat de l'OMC a essayé de faciliter l'engagement actif des PMA dans les négociations en augmentant et en améliorant l'assistance fournie. Comme il est indiqué plus haut, les mesures d'assistance ont différentes formes: établissement de l'Unité chargée des PMA, priorité accordée aux PMA dans la fourniture des activités de formation et d'assistance technique de l'OMC, initiatives en faveur des pays sans représentation comme la Semaine de Genève désormais financée sur le budget ordinaire de l'OMC, soutien dans le domaine des technologies de l'information y compris par l'établissement de Centres de référence de l'OMC, Cadre intégré et JITAP, et accroissement de la participation des pays en développement et des pays les moins avancés aux activités des organismes internationaux de normalisation. Des initiatives ont aussi été prises pour augmenter le nombre d'examen des politiques commerciales des PMA.

vi) *Accession des PMA à l'OMC*¹⁸

28. À l'heure actuelle, dix PMA ont engagé un processus d'accession: le Bhoutan, le Cambodge, le Cap-Vert, l'Éthiopie, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Samoa, le Soudan, Vanuatu et le Yémen. D'importants efforts ont été faits pour accélérer le processus d'accession des PMA. Les travaux entrepris par le Sous-Comité ont abouti à l'adoption des Lignes directrices pour l'accession des PMA par le Conseil général.¹⁹ Ces lignes directrices adoptées de manière à faciliter et à accélérer les négociations en vue de l'accession ont été bien accueillies par les Membres. Elles ont aussi servi à activer et à donner un nouvel élan aux accessions des PMA. Pour mettre ces principes en pratique, des efforts considérables ont été accomplis afin de mener à bien les négociations en vue de l'accession de PMA qui étaient les plus avancées et d'activer d'autres processus d'accession. Nous avons maintenant bon espoir qu'un ou plusieurs PMA accédants seront en mesure de devenir Membre de l'OMC pour la cinquième Conférence ministérielle. Le Cambodge, par exemple, a achevé les négociations en vue de son accession et devrait accéder à l'OMC à la cinquième Conférence ministérielle. L'accession du Népal est en bonne voie. Celle du Cambodge et du Népal, ainsi que d'autres pays engagés dans un processus, serait un résultat d'une importance particulière, qui comblerait une lacune majeure portant atteinte à la crédibilité de l'OMC en tant qu'organisation véritablement mondiale.

29. Les efforts doivent se poursuivre pour que l'accession d'autres PMA soit accélérée. Le Samoa a atteint un stade avancé des négociations et j'espère qu'il sera en mesure d'accéder à la fin de l'année. De même, d'autres procédures d'accession de PMA, qui ont été activées cette année, par exemple

¹⁸ On trouvera un compte rendu plus détaillé au sujet de l'accession des PMA à l'OMC dans le rapport de situation du Directeur général sur la "Mise en œuvre de l'engagement pris par les Ministres de faciliter et d'accélérer l'accession des PMA", qui figure dans le document WT/MIN(03)/2.

¹⁹ WT/L/508.

celles du Bhoutan, de la République démocratique populaire lao, du Soudan et du Yémen, doivent maintenant être accélérées pour être achevées, si tout se passe bien, au cours des deux prochaines années. Reste d'autres processus d'accession, comme ceux du Cap-Vert et de l'Éthiopie, qui en sont encore à des stades initiaux et auxquels nous devons accorder une attention de plus en plus soutenue.

vii) *Suite donnée aux Décisions et Déclarations ministérielles de l'OMC*²⁰

30. Dans le cadre des négociations sur le Programme de Doha pour le développement, j'ai le plaisir d'indiquer qu'il a été possible d'obtenir de "premiers résultats" sous la forme de décisions/mesures revêtant une importance particulière pour les PMA. Ces résultats sont les suivants:

- a) adoption du Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA²¹ par le Sous-Comité le 12 février 2002, conformément au mandat énoncé au paragraphe 42 de la Déclaration ministérielle de Doha;
- b) Décision, adoptée par le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce le 27 juin 2002, relative à la "prorogation de la période de transition prévue à l'article 66:1 de l'Accord sur les ADPIC en faveur des PMA Membres pour certaines obligations en ce qui concerne les produits pharmaceutiques"²², qui donne effet au paragraphe 7 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique²³;
- c) adoption par le Conseil général le 8 juillet 2002 du projet de dérogation²⁴ aux obligations au titre de l'article 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques jusqu'au 1^{er} janvier 2016;
- d) Décision sur l'"Accession des PMA" adoptée par le Conseil général le 10 décembre 2002²⁵; et
- e) Décision sur la "Mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC" adoptée par le Conseil des ADPIC le 19 février 2003²⁶, qui donne effet aux instructions de la Conférence ministérielle de Doha énoncées au paragraphe 11.2 de la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre.²⁷

²⁰ La surveillance de la "Suite donnée aux Décisions et Déclarations ministérielles de l'OMC" est un point inscrit de manière permanente à l'ordre du jour du Sous-Comité. Lors de l'examen des engagements contractés, les Membres peuvent rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour respecter les Décisions et Déclarations ministérielles. Les Membres ont ainsi fait rapport sur les mesures concernant l'accès aux marchés et sur les activités d'assistance technique en faveur des PMA.

²¹ WT/COMTD/LDC/11.

²² IP/C/25.

²³ WT/MIN(01)/DEC/2.

²⁴ WT/L/478.

²⁵ WT/L/508.

²⁶ IP/C/28.

²⁷ WT/MIN(01)/17.

31. Ces décisions sont l'expression de progrès concrets réalisés dans la mise en œuvre des Déclarations et Décisions ministérielles de l'OMC en faveur de l'OMC. J'espère que le nombre de décisions et de mesures en faveur des PMA augmentera à mesure que les négociations menées dans le cadre du PDD avanceront.

IV. MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE POUR LES PMA

A. CONTEXTE

32. Le Cadre intégré a été lancé à la réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés en octobre 1997. Le Cadre intégré, qui est un partenariat pour les PMA entre les organisations multilatérales participantes (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD), les donateurs bilatéraux et les PMA eux-mêmes, s'intéresse tant à l'aspect du programme pour le commerce qui concerne l'assistance technique qu'à celui qui concerne les grandes orientations.

33. Le Cadre intégré a été restructuré, après avoir fait l'objet d'une première évaluation prescrite en 2000, et a maintenant deux objectifs clairs: i) il vise à intégrer les priorités commerciales dans les plans de développement nationaux et les stratégies de lutte contre la pauvreté des PMA; et ii) il contribue à la fourniture coordonnée de l'assistance liée au commerce. Principalement à l'aide d'instruments tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), le Cadre intégré vise à faire en sorte que chaque pays soit partie prenante au processus d'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux, ait un rôle de partenaire et agisse en coordination avec les autres.²⁸

34. Le Cadre intégré restructuré a été institutionnalisé et rendu opérationnel par le lancement d'un programme pilote en février 2001.²⁹ La mise en œuvre du Cadre intégré restructuré comporte trois grandes étapes pour l'intégration du commerce, sous la conduite de la Banque mondiale. Premièrement, l'établissement d'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce. L'étude diagnostique évalue la compétitivité de l'économie et met en évidence les obstacles à l'intégration effective dans le système commercial multilatéral et l'économie mondiale. Deuxièmement, à la lumière des constatations de l'étude, une matrice des actions est élaborée, en consultation avec toutes les parties concernées dans le cadre d'un atelier national de validation. La matrice des actions énumère un ensemble de recommandations au regard des politiques et du classement par ordre de priorité des besoins en matière d'assistance technique pour résoudre les problèmes identifiés dans l'étude. Enfin, les priorités de la politique commerciale sont intégrées dans le Plan de développement national du pays, comme les DSRP, et les besoins d'assistance technique prioritaires sont introduits dans les forums de financement des donateurs comme les réunions du Groupe consultatif de la Banque mondiale ou les tables rondes du PNUD. Souvent, avant cette dernière étape, un atelier de mise en œuvre est organisé au niveau national avec les donateurs concernés par le pays.

35. La structure de gestion du Cadre intégré comprend le Comité directeur du Cadre intégré (IFSC) et le Groupe de travail du Cadre intégré (IFWG). L'IFSC a pour objet d'améliorer la transparence des opérations. Il s'agit d'un arrangement tripartite où les organisations, les donateurs et les PMA sont représentés à parts égales. Tous les Membres et observateurs de l'OMC peuvent participer en tant qu'observateurs. Ses réunions se tiennent à l'OMC. Le Groupe de travail du Cadre intégré (IFWG) est chargé de la gestion quotidienne du Cadre intégré. L'IFWG est présidé par l'OMC et est constitué des représentants des organisations et de deux représentants issus chacun des PMA et

²⁸ WT/LDC/SWG/IF/2.

²⁹ WT/LDC/SWG/IF/13.

des pays donateurs.³⁰ L'OMC, qui héberge le secrétariat du Cadre intégré dans son unité chargée des PMA, assure le service des réunions de l'IFSC et de l'IFWG. Enfin, le PNUD, au nom des six organisations, gère le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré.

B. ÉTAT D'AVANCEMENT A CE JOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE

36. Le Cadre intégré s'applique actuellement à 19 pays: cinq au titre de l'"ancien" Cadre intégré, avant sa restructuration, et 14 au titre du Cadre intégré restructuré. Parmi les 14 pays auxquels le Cadre intégré restructuré a été étendu, des études diagnostiques sur l'intégration du commerce ont été menées à terme pour les pays suivants: Cambodge, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Népal, Sénégal et Yémen. Des ateliers de validation se sont tenus au Cambodge, à Madagascar, en Mauritanie, au Lesotho, au Népal, au Sénégal et au Yémen. En outre, des ateliers de mise en œuvre avec la communauté des donateurs se sont tenus au Cambodge, en Mauritanie et au Sénégal. Des travaux ont été lancés et progressent au Burundi, à Djibouti, en Éthiopie, en Guinée et au Mali. L'Érythrée a fait une pause dans la mise en œuvre du Cadre intégré. En outre, la mise en œuvre des activités de suivi des réunions de la table ronde qui se sont tenues au titre du Cadre intégré avant sa restructuration se déroule actuellement au Bangladesh, en Gambie, en Haïti, en Tanzanie et en Ouganda.

37. Un certain nombre de pays ont fait part de leur intérêt à rejoindre le Cadre intégré. Il s'agit des pays suivants: Angola, Bénin, Burkina Faso, Maldives, Mozambique, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tchad, Togo et Zambie. À sa réunion de juillet 2003, l'IFWG a reconfirmé que les critères de sélection des nouveaux pays, tels qu'ils figurent dans le document WT/IFSC/W/4, devraient continuer de s'appliquer. Ces critères sont les suivants: i) manifestation d'une forte volonté du gouvernement d'intégrer le commerce dans sa stratégie nationale de développement, comme par exemple son DSRP; ii) avancement des préparatifs de l'élaboration d'une telle stratégie; iii) avancement des préparatifs des prochaines réunions du groupe consultatif de la Banque mondiale ou de la table ronde du PNUD; et iv) environnement opérationnel national favorable. Dans un premier temps, la Banque mondiale entreprendra des examens techniques dans chaque pays candidat pour évaluer si ces critères sont respectés. La Banque mondiale a déjà entrepris de tels examens pour l'Angola, le Bénin, la République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, le Togo et la Zambie. L'IFWG est convenu que la Banque mondiale commencerait des examens techniques pour le Burkina Faso, la Gambie, les Maldives, le Rwanda et le Soudan et a encouragé le Mozambique à poursuivre le processus préparatoire. À la troisième réunion des chefs de secrétariat, le 10 juillet 2003, les chefs et représentants des six organisations ont fait part de leur appui à l'élargissement du Cadre intégré à d'autres PMA, une fois que son évaluation en cours aura été achevée, et se sont engagés à fournir une assistance pour aider les PMA candidats à se préparer à participer au Cadre intégré par des activités précédant la réalisation d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce.³¹

38. Dans le contexte de la restructuration du Cadre intégré, le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré a été établi par des contributions volontaires des donateurs bilatéraux et multilatéraux. À la date de juillet 2003, l'ensemble des annonces de contribution au Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré représente près de 20 millions de dollars EU. Le Fonds a deux guichets: le guichet I finance l'élaboration des études diagnostiques sur l'intégration du commerce, tandis que le guichet II a été récemment ouvert par une décision de l'IFSC d'accorder des fonds relais pour financer des projets

³⁰ Actuellement le Canada et la Commission européenne représentent les donateurs, tandis que le Bangladesh et la Mauritanie représentent les PMA aux réunions de l'IFWG.

³¹ Le communiqué adopté à la réunion des trois chefs de secrétariat figure dans le document WT/IFSC/5.

prioritaires concrets, de petite envergure et pouvant être rapidement exécutés qui sont énumérés dans la matrice des actions de tel ou tel pays.³²

39. Le Groupe de travail du Cadre intégré a avancé dans la correction de certains défauts du Cadre intégré. L'un des principaux problèmes identifiés a trait à la diversité de ce qu'attendent les parties intéressées du Cadre intégré. L'IFWG entreprend plusieurs actions concrètes pour sensibiliser toutes les parties intéressées et clarifier les objectifs du Cadre intégré. Un fait nouveau important à cet égard est la création d'un nouveau site Web du Cadre intégré (www.integratedframework.org) qui est géré par la Banque mondiale au nom des organisations participantes. L'IFWG produit aussi une brochure qui vise à expliquer les objectifs, les processus et les résultats attendus du Cadre intégré.

40. Le Cadre intégré fait actuellement l'objet d'une deuxième évaluation. Les résultats de cette évaluation constitueront un facteur important pour déterminer son orientation future et fournir des indications quant à son élargissement à d'autres PMA.³³

41. Les chefs et les représentants des six organisations à leur troisième réunion ont réaffirmé leur engagement de favoriser l'intégration effective des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral et l'économie mondiale. Ils ont reconnu qu'il fallait faire un effort considérable pour aider les PMA à renforcer leur capacité de formuler des politiques, de négocier et de surmonter les difficultés du côté de l'offre pour saisir les nouvelles possibilités en matière d'accès aux marchés. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès substantiels accomplis dans la phase initiale du Cadre intégré et ont noté que la collaboration entre les organisations, les donateurs et les pays du Cadre intégré s'était renforcée.

C. LA VOIE A SUIVRE

42. Comme l'ont indiqué les chefs de secrétariat dans leur communiqué conjoint, le Cadre intégré doit mettre en œuvre les points suivants³⁴:

- Accélérer les efforts en vue d'aider les pays à intégrer leurs études diagnostiques dans les plans de développement nationaux tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il faudra pour ce faire incorporer le commerce dans les processus nationaux de consultation avec les partenaires du développement, le secteur privé et la société civile.
- Continuer d'intégrer les activités du Cadre intégré dans les travaux des organisations respectives.
- Continuer d'améliorer le processus du Cadre intégré, pour lequel les résultats de l'évaluation y afférente sont attendus. Chercher à rendre le processus du Cadre intégré plus flexible durant la phase de diagnostic et à accélérer la mise en œuvre des plans d'action issus des études diagnostiques sur l'intégration du commerce.
- Appuyer l'élargissement du Cadre intégré à d'autres PMA, une fois que son évaluation aura été achevée. Dans l'intervalle, les organisations fourniraient une assistance afin d'aider les PMA à se préparer à participer au Cadre intégré par des

³² Document WT/IFSC/4.

³³ Les modalités de l'évaluation figurent dans le document WT/IFSC/3/Rev.1.

³⁴ WT/IFSC/5.

activités précédant la réalisation d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce.

- Poursuivre les efforts en vue d'accroître les synergies et les liens de complémentarité entre le Cadre intégré et le JITAP et d'autres programmes d'assistance technique liée au commerce, tant au niveau des pays qu'à celui des institutions.

43. D'une manière plus générale, et dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, les organisations se tiennent prêtes à aider les pays en développement et les PMA à participer au système commercial multilatéral. La suppression des obstacles au commerce auxquels les PMA se heurtent dans le domaine de l'offre est importante si l'on veut qu'ils tirent parti des possibilités d'accès aux marchés. Les organisations intensifieront leur assistance au titre de l'infrastructure liée au commerce, du développement du secteur privé et du renforcement des institutions de manière à aider les pays à élargir leur base d'exportation.

44. Ce qui n'était au début qu'un processus interorganisations se présente maintenant comme un ensemble clairement défini de priorités et d'activités commerciales au niveau des pays. Les gouvernements des PMA ont joué un rôle actif dans la gestion de ce processus. Il y a des signes encourageants de progrès dans la mise en œuvre des projets reposant sur les plans d'action issus des études diagnostiques. Pour soutenir et faciliter ces progrès, il est important que le financement après la réalisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce soit rendu plus prévisible et plus sûr. À cet égard, l'OMC continuera de travailler étroitement avec les Organisations et les autres partenaires du Cadre intégré.

V. CONCLUSION

45. Il est à présent largement reconnu que le commerce peut être un moteur de croissance et de développement et que le système commercial multilatéral est pertinent pour les préoccupations en matière de développement des Membres les plus vulnérables de la communauté mondiale. Si en tant que groupe, les PMA doivent encore montrer des signes d'amélioration, des progrès sont accomplis dans plusieurs d'entre eux. Toutefois, ni le commerce, ni l'OMC ne peuvent à eux seuls répondre à la complexité de la question du développement et, plus que jamais, il faut une action coordonnée avec tous les partenaires de développement. L'OMC joue son rôle dans ce domaine qui requiert des compétences spécialisées. Conscients de la nécessité de faire face aux contraintes du côté de l'offre et d'autres questions essentielles qui échappent aux compétences de l'OMC, nous faisons aussi tout notre possible pour étendre nos partenariats stratégiques avec les organisations, les donateurs bilatéraux et d'autres partenaires de développement.

46. Comme on l'a souligné tout au long du présent rapport, la réponse de l'OMC aux besoins des PMA s'est déclinée à trois niveaux: i) accès aux marchés; ii) assistance technique et renforcement des capacités; et iii) accessions. Dans certains domaines, pour lesquels le Secrétariat a directement reçu pour mandat de mettre en œuvre les décisions issues de Doha, nous nous sommes efforcés d'utiliser au mieux nos ressources et de mettre en place des stratégies d'intégration du commerce pour chaque PMA qui tiennent compte des préoccupations et besoins particuliers. La bonne nouvelle, c'est que, par une action coordonnée avec les autres organisations, nous commençons à progresser. Dans d'autres domaines, où notre rôle a été principalement de faciliter les travaux des Membres, tous les efforts ont été déployés pour faire en sorte que le service que nous fournissons soit de la meilleure qualité. Je reconnais qu'il existe toujours des possibilités d'amélioration et je vous assure que je continuerai d'accorder toute mon attention à ces questions.

47. Mon message final est que, pour s'attaquer au problème de la marginalisation et de la pauvreté des PMA, il nous faut un résultat des négociations commerciales multilatérales favorable au développement. La cinquième Conférence ministérielle sera une occasion importante d'évaluer la capacité de réaction des Membres de l'OMC vis-à-vis des questions qui préoccupent profondément les

PMA et leur détermination, tant au niveau individuel que collectif, à donner un sens réel au Programme de Doha pour le développement.
